

Critique de la Justice

Le Libéralisme tel qu'il est pratiqué en 2008, ne permet pas de bien pratiquer la Justice ; son « moteur » Politique et Economique est obsolète. Il pourrait être comparé à un moteur de 2cv pour faire marcher un TGV.

Rappelons d'abord que la justice est destinée aux justiciables et que ce n'est que sous cet angle principal qu'il faut d'abord l'examiner.

Parmi les éléments qui l'en empêchent figurent les éléments quantitatifs et les éléments psychologiques humains. Ces manques peuvent être facilement comblés si l'Etat s'en donne les moyens en appliquant le principe de mise à disposition d'autant d'argent que nécessaire que permet la Cohérence Economique d'Inoppression Active.

Les éléments quantitatifs manquants sont de deux ordres

- les moyens quantitatifs en personnels

- trop peu de juges ; ils sont surchargés de travail ce qui ne permet plus de rendre la justice dans des délais très courts. Il est évident que pour toute affaire de justice, la justice pénale en particulier, le nécessaire est d'avoir préalablement une parfaite « instruction » des faits.

La délégation d'instruction à la gendarmerie est une aberration. Tout au plus peut-elle faire des constats et prendre de simples et premières dispositions pratiques.

Pour faire une instruction parfaite, l'évidence est qu'il faut immédiatement 3 juges par affaire :

- 1 juge à charge
- 1 juge à décharge
- 1 juge à synthèse qui représente après l'instruction le ministère Public.

- trop peu de personnels de justice :

- d'accueil pour renseigner
- de greffiers et secrétaires
- ...

- les moyens quantitatifs en matériels.

- Pas assez de tribunaux
- Pas assez de bureaux confortables
- Pas assez de matériels et même d'ordinateur !
- Pas d'enregistrement systématique de tout ce qui se passe en présence d'un justiciable, depuis l'instruction jusqu'à la fin d'un jugement.

Rappelons que la Cohérence Economique d'Inoppression Active permet sans aucune difficulté de posséder pour la Justice comme pour tout le secteur Public, autant d'argent que de besoin, autant que la capacité d'Offre est présente..., qui doit tendre vers l'autant que la capacité de Demande peut être satisfaite.

Les éléments psychologiques humains.

Pour que la Justice puisse être parfaitement rendue, fut-ce avec tout le confort des éléments quantitatifs ci-avant donnés par l'Inoppression Active, il est nécessaire que les juges et les personnels de justice soient parfaitement libres, qu'ils n'aient pas intérêt à rendre tel ou tel verdict, que Lafontaine ait désormais tort lorsqu'il dit « selon que vous soyez puissant ou misérable... »

Les éléments de liberté des juges, à l'aune de la primordiale précaution de séparation des pouvoirs sont, à cause de la démocratie, indirectement protégeables. En effet si le pouvoir appartient au peuple qui désigne ses députés qui font les lois, faut-il respecter l'indépendance de la justice si un juge fou, incohérent ou malhonnête rend un verdict inique ?

Comment faire pour qu'aucun juge ne puisse se montrer avec de pareilles incapacités à rendre la justice ? Les réponses sont là encore de plusieurs ordres :

- **l'indépendance face aux pressions extérieures.**
 - Rachida Dati dont la simplicité et l'honnêteté sont exemplaires, l'a bien compris lorsqu'elle affirme que ce qui compte pour réussir en politique, c'est Liberté, Egalité, Réseaux. Les réseaux du Service Public obligent en fait à la réciprocité où ce sont les plus influents et les mieux armés qui dominent. Actuellement les juges sont des citoyens comme les autres. Ils sont ainsi soumis aux mêmes règles que chaque citoyen. Les seules façons d'échapper aux pressions venant de sphères publiques dont ils sont entourés et dont ils font partie est de jouer avec les dominants des lobbies au pouvoir. En cas désaccord sur le fond, ils sont quand même obligés de combiner avec..., sous peine de disparaître. Leurs collusions en deviennent légitimes. Un inspecteur des impôts à qui le pouvoir politique a donné l'invulnérabilité de fait, même si de forme elle n'existe pas, peut ruiner la vie d'un citoyen contrôlé. Son irresponsabilité joue à merveille pour faire durer un procès de façon définitivement ruineuse pour le contrôlé. Depuis l'instruction jusqu'à la cassation, les juges qui ne jouent pas le jeu d'un réquisitoire fiscal prennent des risques à la fois pour leur carrière (plus d'avancement) et pour leur situation personnelle (contrôle fiscal les ruinant selon besoins). Le minimum à mettre immédiatement en place est de ne pas soumettre les juges à la fiscalité commune. Sans contrôle a posteriori, ils ne risquent plus d'être obligés par des politiciens et autres étrangers à l'activité Judiciaire. Restent les pressions de leur propre administration dont les responsables ont naturellement des amitiés politiques. Pour que l'autorité judiciaire ne sombre pas dans le copinage, la sagesse voudrait qu'elle soit contrôlée par des entités de « sages ». Entre d'anciens maires non encartés, des sénateurs réputés pour leur honnêteté et leur indépendance, de simples citoyens dont l'honnêteté et les convictions à propos de la Liberté sont évidentes, le choix démocratique devra décider.

- **la formation, la compétence, la capacité issue de l'expérience**
 - la formation doit être éclairée à l'aune de la Liberté, de la Dignité et de la fraternité. Il paraît nécessaire de faire en sorte que la connaissance du droit soit confrontée à ces valeurs fondamentales de la République.
 - la compétence et la capacité issue de l'expérience font qu'il est impensable de voir des juges exercer sans avoir été adjoint à un juge en poste pendant au moins 2 ou 3 ans. Il paraît également indispensable qu'un juge soit assisté d'un plus ancien ayant exercé la fonction, capable de tempérer humainement certaines inexpériences.

En résumé, avec la cohérence financière de notre actuel libéralisme, parler de justice humaine s'avère impossible faute de formes adaptées et à cause de moyens désuets qu'offre notre cohérence strictement financière.

L'Inoppression Active qui permet de faire tourner autant d'argent que nécessaire sans risque d'aucune sorte, est le passage obligé dont le seul inconvénient est de ne pas laisser aux dominants la pérennité de leurs privilèges.

Il n'est d'autre Justice que la Justice divine..., celle de l'Être Humain face à sa vérité. Si la Justice immanente accompagne parfois l'irréparable, ne provoquons pas plus avant la bonté de l'Unicité. Agissons.